



14024 - Réépouser une divorcée grâce au remboursement de la dot au cours de son délai de viduité

question

Est-il permis de renouer le mariage avec une femme au cours de son délai de viduité après s'être séparé d'elle grâce au remboursement de la dot ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Ibn Kathir (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit : Ils (les ulémas) sont tous unanimes à soutenir que le mari engagé dans un processus de dissolution du mariage grâce au remboursement de la dot est autorisé à se remarier avec la femme concernée pendant son délai de viduité ?